



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14604
21 juillet 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

Espagne, Irlande et Japon : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réitérant l'appel instant lancé par le Président et les membres du Conseil de sécurité le 17 juillet 1981 (S/14599), qui se lit comme suit :

"Le Président du Conseil de sécurité et les membres du Conseil, après avoir entendu le rapport du Secrétaire général, expriment leur profonde préoccupation devant l'ampleur des pertes en vies humaines et le caractère massif des destructions que provoquent les événements déplorables qui se déroulent depuis plusieurs jours au Liban.

Ils lancent un appel instant pour qu'il soit mis fin sans plus tarder à toutes les attaques armées et que soit observée la plus grande modération en vue de l'instauration de la quiétude et de la paix au Liban, ainsi que l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient dans son ensemble."

Prenant acte du rapport du Secrétaire général à ce sujet,

1. Demande la cessation immédiate de toutes les attaques armées;
2. Réaffirme son engagement en faveur de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;
3. Prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil sur l'application de la présente résolution dès que possible, dans les 48 heures suivant son adoption.

81-19124

